



## COMPTE-RENDU ASSEMBLEE GENERALE DU SIAEP DES VALLEES DE LA SERRE ET D'OLT

21 septembre 2016

Président : Gérard AFFRE

Elus présents :

St Saturnin de Lenne : Michel CANTAGREL

St Laurent d'Olt : Nicolas FAYET et Philippe GROUSSET

Campagnac : Audrey ANDRE et Alain BELLOC

St Martin de Lenne : Daniel ROUSSEL et Serge CHEVRIER

La Capelle : Philippe CAYZAC

Pierrefiche : Gérard MAJOREL

Ste Eulalie d'Olt : François CLAUZEL et Michel VERLAGUET (arrivés en retard)

Intervenants :

Groupe SUEZ : Johan PUEL et Pierre DESCOUR

Gaxieu : Bruno ??

La Secrétaire de séance

Assistance présente : Dominique DAUGA, Dominique BERNON, Gérard BOUSQUET, Huguette et Francis TRONNET, Roland PUEL, Marie DO, Cécile CHARLES l'après-midi

Dès l'ouverture de la séance par Gérard AFFRE, Michel CANTAGREL demande le huis-clos et Gérard AFFRE le fait voter.

POUR : CANTAGREL, AFFRE, ROUSSEL, FAYET, MAJOREL, CAYZAC

CONTRE : ANDRE et CHEVRIER

ABSTENTION : GROUSSET et BELLOC

Ste Eulalie n'était pas arrivé.

Audrey ANDRE demande pour quel motif à Michel CANTAGREL. Réponse : « *Je demande le huis-clos et puis c'est tout !* »

Le Président nous demande de sortir. Dominique DAUGA lui répond qu'il doit donner un motif. AFFRE répond que si on ne sort pas il appelle les gendarmes. DAUGA commence à lire le texte de loi qui encadre les huis-clos et qui dit que si le huis-clos est prononcé, toutes les personnes qui ne sont pas des élus doivent sortir dont les deux personnes de SUEZ, la personne de GAXIEU et la Secrétaire de séance.

Gérard AFFRE ET Daniel ROUSSEL appellent les gendarmes.

Nous attendons près de ¾ d'h.

Dominique DAUGA sort pour appeler la préfecture et se faire valider la règle du huis-clos : confirmation par la préfecture.

Arrivée des gendarmes de Campagnac : le chef appelle la préfecture et obtient la même réponse. Il confirme à AFFRE qui commence à dire qu'il va faire sortir tous les non-élus !

Dominique DAUGA propose que l'on reste dans la salle pendant les débats et que l'on sorte au moment du vote. Cela plait au chef de la gendarmerie et à Roussel ce qui pousse AFFRE à accepter.

= HUIS CLOS REFUSE            1<sup>ère</sup> VICTOIRE

Début de la séance

## 1- Présentation par Bruno du Bureau d'études GAXIEU de Sévérac le Château du **RPQS = Rapport annuel du Prix, de la Qualité et du Service de l'eau** (photo de l'année écoulée)

Fin du contrat avec le prestataire SUEZ : 30 juin 2021

2.400 habitants desservis par le Syndicat (par le captage de Lestang), 1752 abonnements.

318.853 m3 pompés (en baisse de 7,38 % p/r à 2014)

Autorisation de prélèvement en cours = 860 m3/jour mais demande en cours pour une nouvelle autorisation préfectorale à hauteur de 1.500 m3/jr

Volume vendu = 156.683 m3 /an soit 175 litres / habitant / jour (moyenne nationale de 200l). En hausse de 6 % car le rendement augmente .

3.350 m3 vendus à St Geniez d'Olt.

Longueur du réseau = 148,7 km

Capacité de stockage = 1.690 m3

2 Points négatifs : **turbidité après les épisodes pluvieux** et fuites importantes (autant d'eau perdue que d'eau vendue). 150.000 m3 de pertes !!

L'injection de Chlore se fait manuellement actuellement et parfois, il n'y a plus de résiduel. Suez veut installer un système de régulation en fonction de la température, du débit et de la turbidité . VIGIPIRATE impose d'avoir toujours un résiduel de chlore.

100 % de conformité bactériologique

100 % de conformité physico-chimique

Tarification et recette : de 2,68 €/m3 pour une conso de 120 m3 (conso d'un ménage) en 2015 cela va passer à 2,81 €/m3 en 2016.

Un changement de tarif a été voté pour application au 1<sup>er</sup> janvier 2014 n'est toujours pas appliqué : réclamation de Michel CANTAGREL et de Gérard AFFRE.

Compte Rendu Réunion du 21/09/2016 SIAEP Vallée de la Serre & d'Olt par Vivre Ensemble Causse & Val de Serre

199.300 € de recettes (stable) pour SUEZ et 250.000 € de charges donc résultat négatif -50.000 €. Mise en place de la sectorisation pour pouvoir repérer les fuites plus vite et diminuer les pertes d'eau.

Recettes du Syndicat = 243.098 €

Cet été, suite à coupure entre St Sat et Campagnac pour cause de fuite, ST Laurent et Campagnac ont été approvisionnés pendant 2 jours par l'eau du Massegros grâce à la Convention d'achat d'eau avec Le Massegros.

Le rendement n'est pas bon : 46,9 % en 2014 et 52,7 % en 2015. Niveau à atteindre pour ne pas avoir le doublement de la redevance à l'Agence de l'Eau (actuellement 30 cts/m<sup>3</sup>). Il faut passer de 2,78 m<sup>3</sup>/km/jour de pertes à moins de 1,8 m<sup>3</sup>/km/jour.

Travaux de remplacement de filaire vers Campagnac estimés à 900.000 € non subventionable pour le moment à hauteur de 50 % par l'AEAG

Régularisation de la démarche de protection du périmètre de captage : le Syndicat en est à 40 % seulement de la démarche c-a-d au niveau de l'avis de l'hydrogéologue. Cf plus loin

19.400 € d'impayés en 2015 : « on ne peut plus couper l'eau à des usagers pour cause d'impayés » Loi Gasman

Des pénalités peuvent être appliquées à SUEZ pour plusieurs non-conformités p/r au contrat.

Affre à SUEZ : « il va falloir jouer serré parce qu'on va vous prendre des sous. »

Analyses réalisées à fréquence aléatoire par l'ARS (visites inopinées, envoi à Aveyron Labo – cf leur site) et **analyses réalisées à fréquence hebdomadaire** par SUEZ. Le secrétariat du Syndicat les reçoit régulièrement.

SUEZ : « la température de l'eau est basse donc peu de développement de bactéries, pas de métaux lourds car l'eau est protégée. L'eau est produite et distribuée (il oublie de rajouter elle est chlorée puis distribuée). C'est une chance ! »

Le document du RPQS est transmis en DDT qui le met en ligne, et envoyé dans chaque commune.

En projet : travaux de renouvellement du réseau AEP à Pierrefiche avant travaux de voirie.

## 2- Régularisation du Forage de Lestang

Tous les projets sont bloqués par la non-conformité du forage : vente à Coussergues, usine de décarbonatation, ...

Rappel historique : début de la démarche par une réunion de lancement le 18/09/2008. Bureau d'étude GINGER devenu OTEIS (Montpellier). Dernière étape déroulée : en 2013, la DDT a fait ses remarques et depuis plus rien.

La réglementation a changé et maintenant il faut respecter le Code de l'Environnement ainsi que le Code de la Santé Publique. Les procédures sont nouvelles, beaucoup de mise à jour sont à faire, « il faut presque tout reprendre » cf GAXIEU, donc c'est très long au moins un an.

Gaxieu fait sa proposition chiffrée pour assistance à maîtrise d'ouvrage : 4.440 € TTC

Gaxieu dit « **le périmètre n'a jamais été acté** ».

Vote pour savoir si la prestation est confiée à Gaxieu (il sort ainsi que SUEZ, pas nous, on ne nous le demande pas) : OUI à l'unanimité.

**= LA PROCEDURE DE MISE EN CONFORMITE ET DE PROTECTION DU PERIMETRE DU CAPTAGE EST RELANCEE** 2ème VICTOIRE

*L'association se réjouit de la relance du processus pour la mise en conformité avec la réglementation et remercie les élus du syndicat d'avoir été réceptifs à sa demande.*

Compte Rendu Réunion du 21/09/2016 SIAEP Vallée de la Serre & d'Olt par Vivre Ensemble Causse & Val de Serre

### 3- Projet éolien EDF-EN | La Roque Valzergues

Gérard Affre : « hier matin, EDF a téléphoné pour dire qu'ils ne viendraient pas aujourd'hui faire la présentation de leur projet par crainte d'avoir des manifestants. J'ai exigé qu'ils viennent et leur ai dit que s'ils ne venaient pas leur projet allait en prendre un coup dans l'aile. A 18 h, ils ont confirmé qu'ils ne viendraient pas. Et ils ne sont pas venus. Par ailleurs, ils ont fait une présentation à l'ARS à laquelle j'ai assisté en tant que président du Syndicat de l'Eau et pas en tant que Maire de St Saturnin. La première réflexion de l'ARS qui n'est pas encore écrite n'est pas bonne. Le projet a trop les pieds dans l'eau (formulation de Gérard Affre). »

Une fois de plus, les promoteurs démontrent qu'ils ne respectent ni les habitants, ni même les élus.

Gérard Affre demande que le Syndicat prenne une décision à l'encontre d'EDF car ils ne peuvent pas voter favorablement à un projet qui ne leur est pas présenté.

**VOTE : à l'unanimité, le syndicat est CONTRE le projet EDF-EN.**

**Cette délibération sera traduite à EDF-EN, au Maire de St Saturnin et à la Préfecture.**

Gérard Affre à l'intention des membres de l'association présents : « vous avez vu, je ne vous ai pas fait sortir »

Nous : « Merci pour votre transparence – rires »

**= AVIS DEFAVORABLE DU SYNDICAT DE L'EAU AU PROJET EDF 3ème VICTOIRE**

Le commentaire de l'Association : Gérard Affre ne bataille plus sur ce projet car il a compris qu'il ne passerait pas vu l'avis de l'ARS. Il fait celui qui est à l'initiative du vote défavorable pour pouvoir dire que les promoteurs ne le mènent pas par le bout du nez (comme c'était le cas, jusqu'à ce que EDF EN refuse à nouveau de présenter les détails de l'avancée de son projet). Il a dû demander à Michel Cantagrel le huis-clos pour ne pas qu'on voit sa petite manœuvre de « changement de pied ».

PAUSE DEJEUNER

14h00 :

### 4- Projet éolien QUADRAN | Combelongue

Sophie Breuzin, Chargée du Projet Combelongue chez Quadran, introduit en disant que c'est Quadran qui a demandé au Syndicat de pouvoir présenter son projet : c'est à son initiative !

Elle nous fait une présentation toute belle, imagée et colorée de Quadran.

Du point de vue financier, ils ont intégré la BPI pour faire leur augmentation de capital. En omettant de mentionner le fonds d'investissement **Tikehau Capital Partners** qui a réalisé un apport de 12.5M€ à Quadran le 31/12/2015. Pour mémoire les dirigeants de Tikehau Capital Partners sont : Bruno de Pampelone (ex DG de Goldman Sachs France), Jean-Pierre Mustier (ex Supérieur de Jérôme Kirviel à la Société Générale, débarqué depuis. Egalement

Compte Rendu Réunion du 21/09/2016 SIAEP Vallée de la Serre & d'Olt par Vivre Ensemble Causse & Val de Serre

condamné (dans une autre affaire) en 2011 par l'AMF à 100.000€ d'amende pour manquement d'initié), Mathieu Chabran (ex Merrill Lynch), Antoine Flammarion (ex Goldman Sachs).

Pour rappel, Goldman Sachs et Merrill Lynch sont les 2 banques d'affaires à l'origine de l'affaire et de la crise des subprimes.

Sources :

<http://www.boursier.com/actions/actualites/news/salvepar-participe-au-refinancement-de-quadran-596731.html>

<http://www.salvepar.fr/portefeuille/quadran>

<http://www.tikehauim.com/fr/equipes>

<http://www.challenges.fr/finance-et-marche/20150126.CHA2534/l-ex-patron-de-kerviel-toujours-star-de-la-finance.html>

<http://www.lefigaro.fr/societes/2010/06/30/04015-20100630ARTFIG00642-l-amf-condamne-l-ancien-patron-de-gerome-kerviel.php>

Quadran a racheté à un promoteur allemand le parc en projet d'Arques dans l'Aveyron pour une construction des machines en novembre 2016 et elle propose aux élus de leur faire visiter le chantier.

Pourquoi le site de St Sat : le schéma régional dit que c'est favorable , le vent est suffisant ; il n'y a pas de monument historique classé dans un rayon de 2 km.

Elle dit qu'ils ont rencontré le PNRGC en janvier 2014.

Elle présente tous les bureaux d'étude qui sont intervenus : Rural Concept de Rodez pour l'inventaire faune et flore, EXEN de Vimenet pour les chauves-souris.

Rencontre avec la DREAL pour les enjeux vautours fauve.

MISAP à Rodez en mars 2015 : avis assez défavorable car il n'y a pas d'éoliennes sur cette zone. Avis écrit en juin 2015.

Juillet 2015 : installation d'un mat de mesure de 70 mètres.

Consultation de l'hydrogéologue Mr Pappalardo du cabinet EAU&GEO Environnement

Elle a dit et écrit en bas d'une diapo qu'elle avait consulté l'ARS.=== FAUX selon Mathilde BOUSQUET de l'ARS appelée par Dominique juste avant 14h00. Elle nous a montré un mail envoyé à l'ARS et une réponse de l'ARS : illisible depuis notre place. Elle a dit que l'avis favorable de l'ARS était acquis.

Le sud de la crête d'implantation des éoliennes est très fréquenté par les vautours et le Milan royal et il y a beaucoup d'espèces animales sensibles. Elle a présenté un dispositif d'effarouchement des oiseaux (BIRDSSENTINEL de la société BIODIVWIND) qu'elle a également présenté il y a deux semaines à la DREAL, à la LPO et au PNRGC : un signal d'effarouchement est envoyé à tout rapace qui s'approche d'une éolienne et si l'oiseau de change pas sa course et qu'il continue vers l'éolienne et qu'il y a un risque de collision, celle-ci est arrêtée automatique : et oui, et la marmotte plie les tablettes de chocolat milka aussi ;-) !

Idem pour les chauves-souris, Quadran régule les machines en fonction de leurs rythmes journaliers. Quadran arrête les éoliennes pendant les périodes de chasse des chauves-souris ! C'est pas beau ça ? ;-)

Remarque de l'Association : que la société Quadran arrête de prendre les habitants du val de Serre pour des pigeons. Nous ne sommes pas non plus des perdreaux de l'année : les éoliennes ne seraient jamais arrêtées (sauf par manque de vent) et détruiraient ainsi ce qui constitue la richesse faunistique exceptionnelle du Causse de Séverac.

Les données sur le vent : il y a deux directions principales, N-O et S-E. Il y a 6,3 m/s en haut du mat et 6,7 m/s à 100 m de haut (comment elle le sait, il n'y a plus d'instruments de mesure 30 m au-dessus du mat ; ça doit être cette sacro-sainte extrapolation des données). Ils débrayent les machines à 25 m/s

Sur le volet hydrogéologique, elle a pris l'avis de Mr Pappalardo et elle a revu sa proposition de 10 éoliennes présentée en décembre 2015 à la mairie. « Toutes les éoliennes sont en bordure du PPR. »

Il existe un aven à 350 m en contrebas au nord : l'Aven des Claux. Mais d'après une étude du BRGM, il n'y a pas de liaison avec le captage de Lestang.

Il y a deux zones distinctes selon elle ou selon Pappalardo : à l'est de la RD2 une roche calcaire dense qui supporterait les éoliennes E1 à E5 et à l'ouest de la RD2 une roche calcaire marneuse de type bathonien qui présente une grande instabilité du sol et qui porterait les éoliennes E6 à E8 ! C'est pour ça qu'ils ont supprimés deux éoliennes /10 et que pour atteindre la zone d'implantation des E6, E7 et E8, dans cette partie ouest de la RD2, ils ont décidé de changer le chemin d'accès prévus en passant par le sud plutôt que par les Crozes : ils veulent « rester le plus possible au sud ».

Elle nous a montré **une faille récente (2 ou 3 ans)** à peu près au niveau de la E5, à l'ouest de la route, en montant un peu vers la crête des Castelets. Elle a dit que **la faille est profonde car « quand on lance une pierre, on ne l'entend pas tomber ».**

« L'éolienne E1 n'est pas dans le PPE. »

Elle a montré une carte de vulnérabilité du PNR.

Elle a dit que la qualité bactériologique était mauvaise !

Elle a parlé d'impluvium qu'elle a défini comme le bassin versant du captage.

Elle a dit : « **le karst est connu pour être peu infiltrable** » ! ( ??????????? )

Pour détecter des zones de vide, ils vont procéder à des sondages mécaniques et géophysiques : Quadran consulte des entreprises en géotechniques pour « faire les investigations adéquates spécifiques » avant le dépôt du PC.

Elle a précisé qu'une éolienne contient entre 50 et 150 l de fluide lubrifiant.

Ses conclusions :

- Aucune éolienne dans le PPR
- Toutes les éoliennes sont dans le PPE sauf 1
- Il est impératif de procéder au préalable à des investigations adéquates spécifiques par sondage avant dépôt du PC
- Sur la base de 8 éoliennes de 2 à 3 MW de puissance soit 24 MW, il y aura une production de 45.000 MWh/an (NDLR : elle présente la fourchette haute 8\*3)
- Les machines auront « une nacelle à 100m + un rotor de 100m soit une hauteur totale de 150 m »
- L'investissement sera de 27 millions d'€
- Chaque plateforme a une emprise au sol de 2.500 m<sup>2</sup>
- Seules 3 éoliennes sont sur une zone boisée à défricher, les autres sont sur des pâturages
- Les retombées éco pour 8 éoliennes de 2MW soit 16 MW (NDLR : tiens, là c'est la fourchette basse !) : commune 75.000 €/an, comcom 82.000 €/an, dept 87.000 €/an et région 13.000 €/an
- **Le calendrier : automne 2016 : définition du PC avec un architecte puis dépôt du PC avant la fin de l'année, l'instruction va durer un an environ et l'avis préfectoral sera pour l'automne 2017. La construction se fait sur 10 mois.**
- **Elle a affirmé avoir pris contact avec l'ARS le 23 août 2013 et elle a reçu une réponse en oct 2013 comme quoi c'était transmis à l'ARS Toulouse qui n'ont pas daigné répondre.**

Elle ouvre aux questions

Compte Rendu Réunion du 21/09/2016 SIAEP Vallée de la Serre & d'Olt par Vivre Ensemble Causse & Val de Serre

Gérard Affre prend la parole pour dire que l'association pourra poser des questions. Domi répond en disant qu'on laisse la priorité aux élus.

Serge Chevrier (Saint Martin) : le PPR n'étant pas encore fixé comment peut-elle s'y référer ?

Sophie Breuzin (Quadran) : pour le moment il n'y a que ça. Elle conseille au Syndicat de se mettre en conformité

Sophie Breuzin (Quadran) : « *je n'ai pas besoin d'un avis favorable ni d'un avis défavorable* » ; elle est juste venue présenter son projet.

Dominique Dauga la questionne sur Pappalardo qu'elle a fait parler sans preuves et il donne la version qu'il a eu de Pappalardo, **avant qu'il ne soit sollicité et rémunéré par Quadran : elle se pique**. Gérard Affre intervient en disant que Pappalardo c'est d'abord l'hydrogéologue du Syndicat et qu'il va lui demander de venir rencontrer le bureau du Syndicat pour avoir sa vraie version (NDLR : pour cette étude, Pappalardo est rémunéré par le Syndicat ET par QUADRAN = conflit d'intérêt)

Idem sur l'ARS qu'elle prétend avoir consulté et qu'elle prédit leur avis favorable sans problème. Dominique fait référence à ses contacts avec l'ARS, le dernier pas plus tard que 5 minutes avant la réunion. L'ARS confirme avoir connaissance du dossier EDF, mais assure ne pas connaître le dossier Quadran. Pourtant, cela n'empêche pas Mme Breuzin d'affirmer être certaine d'obtenir un avis favorable de l'ARS : gageons qu'une « telle assurance » avant même que l'ARS n'ait la moindre connaissance du dossier questionnera quelque peu l'Agence Régionale pour la Santé.

Dominique DAUGA a enfin souligné que Mme Breuzin s'est employée à minimiser fortement les risques que font peser les éoliennes sur l'Eau. Mme Breuzin n'évoquant « que » les risques liés aux huiles. Rien sur les terres rares. Rien sur les risques en cas d'incendie, qui sont réels comme par exemple l'incendie d'une éolienne en Allemagne très récemment.

Mme Breuzin répond alors qu'elle a évoqué les dispositions en cas d'incendie (pompiers). Dominique DAUGA précise qu'elle a oublié de dire que les pompiers ne pourraient pas asperger l'éolienne en feu (interdit pour des risques d'arc électrique) et donc ne pourraient pas arrêter l'incendie de l'éolienne. Rien n'empêcherait alors que les fumées, chargées de polluants (liés aux hydrocarbures, terres rares et autres produits chimiques...) se déposent sur le bassin d'alimentation et même sur le fameux PPR (puis vers le village de Saint Saturnin) : ce que confirme Mme Breuzin, étant donné que les vents dominants proviennent du Sud Est !

### **Il n'y a pas eu de vote.**

J'ai posé la question à Gérard Affre de savoir pourquoi il n'avait pas fait voter sur le projet QUADRAN et il dit qu'il veut d'abord que Monsieur Pappalardo rencontre le bureau du Syndicat et les autres élus du Syndicat après et qu'ensuite il fera voter. Ça ne le choque pas que Monsieur Pappalardo ait été choisi par QUADRAN et qu'il soit payé par les deux partis (l'opérateur éolien industriel ET le Syndicat des Eaux).

FIN DE SEANCE vers 16h00

Notes & réflexions :

**Les analyses sont réalisées à fréquence hebdomadaire** par SUEZ donc la détection d'une pollution n'est pas immédiate et humains ou bétail peuvent s'intoxiquer dans le laps de temps.

Gaxieu dit « **le périmètre n'a jamais été acté** ». Breuzin base toute sa démonstration sur les limites du PPR et du PPE. Pourtant, elle parle d'impluvium !

ICPE : pourquoi les éoliennes sont en ICPE a demandé Breuzin ? pourquoi, je vais vous le dire ! c'est pour tenir compte de l'avifaune et des chiroptères.

PNRGC : Monsieur Danneville n'est pas au courant du projet alors que Breuzin dit qu'elle a rencontré le Parc en janvier 2014 !!

Code de déontologie des hydrogéologues : doc joint page 6

ARS : les informer que Quadran parle en leur nom et est sur de leur avis favorable + souligner le conflit d'intérêt sur l'hydrogéologue payé par Quadran et le Syndic à la fois ; leur demander une étude indépendante par un hydrogéologue spécialiste des milieux karstiques.